

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2021

**Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2026,
Le Maire,**

SOMMAIRE GENERAL

1 - Rapport de présentation – Néant non modifié

Additif à la pièce n°1 : Rapport de présentation de la modification n°3

2a - Projet d'aménagement et de développement durable – Néant non modifié

2b - Orientations d'Aménagement et de programmation

3a - Règlement écrit

3b - Règlement graphique au 1/5000

3c - Règlement graphique au 1/2500 - extraits

4a - Servitudes d'Utilité Publique et Annexes documentaires – Néant non modifiées

4b - Carte des Servitudes d'Utilité Publique– Néant non modifiée

5a - Plan d'électricité - Néant non modifiés

5b - Plan des réseaux d'Alimentation en Eau Potable - Néant non modifiés

5c - Plan des réseaux des Eaux Usées - Néant non modifiés

5d - Réseaux d'eaux pluviales - Néant non modifiés